

**Arrêté n° 2025-2324 portant nomination du jury de la LICENCE du domaine  
Droit, Economie, Gestion mention Double Licence 1ère année Economie-Histoire  
au titre de l'année 2025-2026**

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le Code de l'éducation et notamment les Livres VI, VII et VIII relatifs à l'enseignement supérieur ;  
Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au Diplôme d'études universitaires générales, à la Licence et à la Maîtrise ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence professionnelle et de Master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence professionnelle et de Master ;  
Vu l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux, du ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;  
Vu la délibération du CA en date du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

**ARRÊTE**

Article 1 – Composition du jury

Le jury qui validera le(s) semestre(s) de LICENCE cité(s) en objet du présent arrêté est composé pour l'année universitaire 2025-2026 de :

Elisabeth Cudeville, Président  
- Frederic Tristram

Article 2 – Publicité

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage et diffusion sur le site de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Article 3 – Exécution

Le Directeur Général des Services et le Directeur de la composante (UFR ou Institut), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 06/10/2025

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

*L'original de cet arrêté est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75231 Paris*

**Voies et délais de recours :**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Paris situé au 7 Rue de Jouy, 75004 Paris.*